CONTRAT DE SÉCURITÉ

ENTRE

La commune de **CONDE-EN-NORMANDIE** représentée par son maire **VALERIE DESQUESNE** ou son représentant ***;***

Ci-après, la « collectivité contractante » ; d'une part,

ET

L'État représenté par le préfet du **CALVADOS, STEPHANE BREDIN** ou son représentant ***;***

Le Colonel **DAVID CAZIMAJOU** ou son représentant***,*** commandant de groupement de gendarmerie départementale du **CALVADOS ;**

Ci-après, « l'État » ; d'autre part,

AINSI QUE

Le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de **CAEN, JOËL GARRIGUE** ou son représentant ***;***

Ci-après, le « Partenaire ».

Il est convenu ce qui suit.

Le programme national Petites Villes de Demain prolonge le programme Action cœur de ville en ciblant les communes de moins de 20 000 habitants qui incarnent le maillage essentiel à la cohésion des territoires.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces collectivités la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier leurs accès aux aides de toute nature, de favoriser l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre elles. Elles doivent pouvoir s'engager dans un processus de transformation leur permettant à terme de faire face aux nouveaux défis sociaux, économiques et environnementaux.

La sécurité et la sûreté des territoires constituent un enjeu fort de l'action publique dans les petites villes, autant qu'un vecteur de qualité de vie pour les habitants de ces territoires. C'est donc naturellement que la direction générale de la gendarmerie nationale a rejoint début 2021 l'offre de services du programme Petites Villes de Demain, afin d'accompagner au mieux les élus du programme dans la construction d'une offre de sécurité sur mesure.

« *Force publique instituée pour l'avantage de tous*[1] », la Gendarmerie Nationale a historiquement un lien de confiance fort avec la population grâce à son maillage territorial tricentenaire. Au-delà de l'entretien de leurs acquis, les brigades doivent réinventer leur rapport à la population et au tissu local en s'adaptant à chaque instant aux évolutions de la société et aux nouvelles dynamiques territoriales.

Cet impératif est incarné au plus haut niveau par la politique publique de sécurité du quotidien. Celle-ci est déclinée au niveau du ministère de l'Intérieur par trois grandes orientations : valoriser la méthode et l'engagement des services, conforter la sécurité du quotidien en associant pleinement les gendarmes de terrain à l'élaboration des stratégies locales et développer les démarches participatives avec la population.

Dans le département du Calvados, la stratégie est fondée en particulier sur l'empreinte au sol via des modes d'action innovants et variés assurant la nécessaire visibilité de l'action. Celle-ci permet non seulement de protéger mais aussi de rassurer la population afin de lutter contre le sentiment d'insécurité et de délitement sociétal. Ces orientations sont complémentaires des autres priorités du gouvernement, la lutte contre les stupéfiants et les violences intra-familiales, qui doivent être les vecteurs d'orientation de la stratégie locale.

L'État, la commune de « Condé-en-Normandie » ainsi que l'ensemble des partenaires du continuum de sécurité, se mobilisent conjointement pour garantir la sécurité et la tranquillité de la population de la commune de « Condé-en-Normandie ». Leur volonté conjointe est ainsi incarnée par le présent contrat de sécurité, scellant les engagements réciproques au service du territoire.

[1]Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, article 12.

Contexte local

Condé-en-Normandie est une commune française située dans le département du Calvados au sein de la région Normandie. Elle a été créée le 1er janvier 2016 par la fusion de six communes, sous le régime juridique des communes nouvelles. Les communes de Condé-sur-Noireau, La Chapelle-Engerbold, Lénault, Proussy, Saint-Germain-du-Crioult et Saint-Pierre-la-Vieille sont devenues des communes déléguées.

Ville industrielle dès le XVIIIe siècle, Condé est l'une des cités les plus actives du Calvados : fabrication de la toile, des draps et du lin, coutellerie réputée. La première imprimerie date de 1829. La ville est à son apogée vers 1860 avec une grande industrie textile (55 filatures hydrauliques, 8 000 métiers à tisser) et son artisanat très développé.

Condé connaît ses heures les plus tragiques avec la Seconde Guerre Mondiale. La ville est détruite à 95 % par les bombardements du 6 juin 1944 et relève 252 victimes civiles. La reconstruction s'achève en 1963 avec de nouveaux développements à partir de 1970, 5 600 habitants vivent à Condé-sur-Noireau, 10 250 sur l'ensemble des communes de ce Pays.

La fermeture d'industries sur la commune, à partir des années 2000, a eu un effet délétère sur le plan économique mais également sur l'attractivité du territoire.

L'activité économique est toujours industrielle, aujourd'hui tournée vers l'excellence technologique. Une vingtaine d'usines, de la PME/PMI à la multinationale fabrique un éventail de produits très divers : équipements automobiles, traitement de surface, imprimerie, textile, chantier naval, protection individuelle… la compétence économique est partagée entre la ville de Condé-en-Normandie (commerçants) et l'Intercom de la Vire au Noireau (industries). Le reste du territoire plus rural est essentiellement tourné vers l'agriculture.

Aujourd'hui, la dynamique locale est bien présente, tant par la richesse de son tissu associatif (environ 80 associations actives sur le territoire), que par la diversité des entreprises, des commerces. Selon les chiffres de l'INSEE de décembre 2020, Condé-en-Normandie comptabilise 396 établissements qui génèrent de l'emploi sur le territoire, dans l'agriculture, l'industrie, la construction, les commerces et transports, l'administration, l'enseignement, la santé ou l'action sociale.

Il existe 3158 emplois sur la commune nouvelle, 99 agriculteurs exploitants, 180 artisans, commerçants et chefs d'entreprise, 1061 ouvriers, 757 employés, 675 professions intermédiaires et 402 cadres et professions intellectuelles supérieures.

Enfin, le développement des animations municipales et associatives au sein du territoire, donnent une réelle attractivité au territoire.

Ces actions viennent renforcer le partenariat existant entre la commune et les services de la gendarmerie.

Article 1. Objet du contrat

A la suite du diagnostic lancé par la commune en 2019 afin de pouvoir définir les grands enjeux de demain pour Condé-en-Normandie, il a été établi un plan d'action sur 3 thèmes jugés prioritaires par les habitants eux-mêmes : le commerce local, l'habitat et l'environnement urbain.

En octobre 2020, lors de l'appel à projet Petite Ville de Demain, la commune a saisi l'opportunité de candidater, en lien avec l'intercom de la Vire au Noireau.

Dans le cadre du dispositif PVD, la commune a souhaité développer ses relations avec la gendarmerie nationale. Le présent contrat a donc pour objet d'acter l'engagement de la collectivité Condé-en-Normandie avec l'Etat.

Il vise particulièrement à :

- Préciser les engagements réciproques des parties ;
- Définir le fonctionnement général du contrat.

Article 2. Une offre de protection sur mesure

Au regard du diagnostic partagé effectué, la gendarmerie et la municipalité déclinent localement une offre de protection et de sécurité adaptée au territoire, incluant l'engagement de moyens et la mise en œuvre d'actions. Ces actions tiennent compte d'un état des lieux qui pose les priorités pour le territoire :

1. Problématiques liées à l'alcool
2. Violences Intra Familiales
3. Problématiques liées aux stupéfiants
4. Incivilités
    - Dégradations (sur véhicules, mobiliers urbains, bâtiments, ...)
    - Atteintes environnementales (Gestion des déchets, déjections canines, …)
    - Stationnements sauvages
    - Nuisances sonores (voisinage, tapage nocturne, rodéos motos, …)
5. Protection des élus
6. Cambriolages

Le présent contrat se décline sous deux axes principaux :

- Une approche par les dispositifs et outils
- Une approche par actions

APPROCHE PAR LES DISPOSITIFS ET OUTILS

En matière de prévention

Alcool

- Arrêté municipal d'interdictions de consommation sur la voie publique
- Sensibilisation au cours d'une semaine de Prévention routière avec participation des gendarmes sur les ateliers pédagogiques (atelier simulation d'ébriété et doses bar)

Violences Intra Familiales

- Semaine de sensibilisation (action sacs à baguettes, soirées débat, communication via les réseaux sociaux)
- Flyers distribués sur le Marché de Condé-en-Normandie, avec un coupon détachable portant le numéro d'urgence

Stupéfiants

- Sensibilisation au cours d'une semaine de Prévention routière avec participation des gendarmes sur les ateliers pédagogiques (atelier sur les effets des stupéfiants lors de la conduite)
- Interventions France Addictions au sein du lycée Charles Tellier
- Formation Relais Anti-Drogue

Incivilités

- Arrêté municipal d'interdiction en lien avec des évènements ? Quelles interdictions ?
- Mise en place de poubelles de tri sur des évènements
- Applications mobiles (City All, Facebook) et Post réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Twitter)

Vitesse

- Sensibilisation au cours d'une semaine de Prévention routière (atelier « réactiomètre »)
- Aménagement de zones à risque (coussins berlinois ou dos d'âne)

Protection des élus

- Pack sécurité UBIQUITY : le gendarme se déplace dans les mairies ou domiciles pour recueil de plainte ou auditions de témoins
- SIP (Sécurisation des Interventions et de Protection : appels identifiés pour les élus qui se sont signalés en amont)
- Application GEND'ELU : dispositif d'accompagnement des élus dans leur fonction

Cambriolage

- Opération tranquillité vacances et commerces + Opération tranquillité Séniors
- Campagne d'information et distribution de flyers sur le Marché

En matière d'intervention

Alcool

- Répression de l'ivresse sur la voie publique
- Contrôles routiers donnant lieu à verbalisation

Violences Intra Familiales

- Placement de victimes dans le logement d'urgence mis à disposition par la commune
- Placement en garde à vue de l'auteur
- Intervention de la Cellule de Protection de la Famille (CPF)
- Inscription SIP pour des personnes déjà identifiées

Stupéfiants

- Contrôles sur la voie publique sur constatation ou réquisition du procureur de la république
- Amende forfaitaire délictuelle pour les piétons
- Contrôles routiers donnant lieu à verbalisation

Incivilités

- Opérations nettoyage dans la ville
- Patrouille de gendarmerie en horaires atypiques
- Recueil de plainte
- Rappel à l'ordre / Mesure de responsabilisation / Travaux Non Rémunérés (à partir de 16 ans)

Vitesse

- Contrôles routiers donnant lieu à verbalisation
- Saisie de véhicule

Protection des élus

- Recueil de plainte (UBIQUITY)
- Inscription SIP (Sécurisation des Interventions et de Protection)

Cambriolage

- Constatations de cambriolage (arrestations et constatations techniques)
- Patrouilles horaires atypiques et horaires dédiés

APPROCHE PAR ACTIONS

Sensibiliser aux risques de consommation d'alcool en :

- Identifiant les publics et lieux de consommation et en déterminant, en lien avec les élus, une stratégie d'action de proximité ;
- Intervenant au sein de l'espace public et en réprimant l'ivresse sur la voie publique ;
- Mettant en place des actions de prévention auprès des établissements scolaires et associations.

Lutter contre les Violences Intra Familiales en :

- Facilitant l'accueil des victimes sur le logement d'urgence, avec accompagnement et suivi par les services sociaux ;
- Sensibilisant aux Violences Intra Familiales lors d'une semaine dédiée ;
- Faisant intervenir la Cellule de Protection de la Famille de la gendarmerie, dans la prise en charge des victimes.

Sensibiliser aux risques de consommation de stupéfiants en :

- Identifiant les publics et lieux de consommation et en déterminant en lien avec les élus, une stratégie d'action de proximité ;
- Intervenant au sein de l'espace public et contrôles sur constatation ou réquisition du procureur de la République ;
- Mettant en place des actions de prévention auprès des établissements scolaires (enquêteur relais anti-drogue) et tous publics.

Lutter contre les incivilités en :

- Organisant des actions de prévention en lien avec les élus et la gendarmerie envers la population ;
- Déployant un système de vidéo protection ;
- Mettant en œuvre le dispositif d'information CityAll ;
- Coordonnant l'action avec la gendarmerie (stationnements irréguliers, véhicules ventouses, dépôts sauvages de déchets...) ;
- Gérant les dispositifs de Rappel à l'ordre, de Mesure de responsabilisation et TNR, en lien avec la gendarmerie et le Procureur de la République ;
- Mettant en place une Information par la gendarmerie de Condé-en-Normandie sur la gestion des incivilités mais également sur les risques Cyber, avec le concours de négociateurs régionaux ;
- Appliquant des amendes (propreté, mégots, déjections canines, …).

Garantir la sécurité des élus à travers :

- La présentation du Pack sécurité auprès des élus de la Municipalité ;
- La mise en place de l'application GEND'ELU ;
- La désignation de deux gendarmes référents pour chaque commune historique ;

Lutter contre les cambriolages en assurant :

- Des actions de prévention par la gendarmerie dans les secteurs ciblés ;
- La distribution de flyers, notamment sur le Marché hebdomadaire ;

- La mise en œuvre du dispositif d'information CityAll ;
- Le déploiement du système de vidéo protection.

Article 3. Une collectivité qui s'engage

La commune s'engage à soutenir l'action de l'État en intégrant notamment les enjeux de sécurité dans les domaines qui lui sont propres, comme :

- Déployer un système de vidéoprotection ;
- Mener des actions de prévention thématiques au profit des publics vulnérables (femmes, séniors, jeunes) dans les domaines de la sécurité routière, des Violences Intra Familiales (VIF), des actions envers nos séniors ;
- Former les élus et les agents à la gestion des incivilités ;
- Participer au projet de construction de la nouvelle gendarmerie prévue fin 2024, permettant une amélioration des conditions d'hébergement des familles, de la qualité du service et des conditions d'accueil du public ;
- Partager son Plan Communal de Sauvegarde avec la gendarmerie pour une meilleure coordination sur la gestion de crise ;
- Développer les partenariats dans le cadre des pouvoirs de police du Maire et du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- Intégrer les enjeux de sécurité dans l'ensemble des projets d'aménagement (infrastructures routières pour limiter la vitesse, éclairage de la voie publique dans les secteurs susceptibles d'accueillir des rassemblements nocturnes...).
- Favoriser l'intégration des familles des militaires de la gendarmerie au sein de la commune : information auprès des conjoints des besoins et possibilités de recrutement dans la commune, information sur les services et activités mis à la disposition des familles, facilitation des inscriptions au sein de différents services.
- Associer la gendarmerie à la préparation de la saison estivale, qui impacte profondément les équilibres au sein du territoire communal.
- Associer la gendarmerie au diagnostic des flux de circulation.
- Associer la population, via des référents (conseils consultatifs, associations, quartiers) sur des questions de sécurité ciblées sur le territoire, pour prendre en compte les demandes des administrés, avoir des remontées d'information des territoires et rendre compte des actions engagées.

Article 4. Une brigade de gendarmerie qui s'engage

Contact

Horaires d'accueil de la brigade de Condé-en-Normandie : toute l'année du lundi au samedi : 08h-12h et 14h-18h, ouverture le dimanche et jours fériés de 9h-12h et de 15h à 18h.

Partenariat avec la collectivité

- Désignation de deux référents de la gendarmerie pour chaque commune déléguée ;
- Organisation d'une réunion régulière entre le commandement local de la gendarmerie et le maire ;
- Systématisation des appels aux élus lors de troubles à l'ordre public (L.132-3 du Code de la sécurité intérieure) et dans le respect de l'article 11 du code de procédure pénale (secret de l'enquête) ;
- Astreintes des élus systématiquement communiquées à la gendarmerie ;
- Téléphone de permanence « élus »

- Interaction des moyens entre la gendarmerie et la collectivité en saison estivale et dans le cadre d'évènements.

Protection

La gendarmerie dispose de moyens permettant aux élus de signaler leurs absences, lors de départs en vacances. Elle met en place les opérations Tranquillité Vacances, commerces et séniors, permettant ainsi le signalement, la prise en compte et la surveillance des lieux. Ce dispositif garantit des passages réguliers au domicile des déclarants

L'inscription à la Sécurisation des Interventions et de Protection, ouverte aux élus, permet une personnalisation de l'intervention en mettant en lumière la qualité de l'élu.

La Gendarmerie de Condé-en-Normandie travaille en collaboration avec la Gendarmerie des Monts d'Aunay sur des événements nocturnes. En journée, les interventions sont assurées par les militaires de la Cob de Condé en Normandie ;

Elle bénéficie également d'appui ponctuel d'unités extérieures : le peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie de Vire et la Cellule de la Protection de la Famille à Vire : cet appui est placé sous le contrôle et la direction de la compagnie de Vire-Normandie ;

La gendarmerie de Condé-en-Normandie dispose d'un militaire formé aux atteintes à l'environnement permettant un diagnostic plus pointu que la simple constatation d'infractions courantes (dépôt d'immondices).

Article 5. Comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour mission de :
- Fixer les objectifs précis et quantifiables
- Valider et assurer le suivi de la mise en œuvre

Ce comité est co-présidé par le maire et le commandant de compagnie de Vire Normandie, ou leur représentant. Il se réunit deux fois par an.

Le Comité est constitué également des membres du groupe de travail Tranquillité Publique et Sécurité émanant du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Par ailleurs, ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique de la présente convention.

Monsieur le Préfet du Calvados est informé des réunions. Il peut y être représenté.

Article 6. Durée, évaluation et dénonciation du contrat

Le présent contrat est signé pour une durée de 3 ans à savoir jusqu'au 10/04/2027.

Les signataires se réunissent tous les ans pour dresser un bilan de la mise en œuvre, lors de la réunion plénière du CLSPD.

Le présent contrat peut être dénoncé par chacune des parties à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception. Une réunion de concertation doit être obligatoirement tenue au préalable.

Fait en 5 exemplaires, à Condé-en-Normandie, le 10 avril 2024

Pour la « Collectivité contractante »	Pour « l'État »	Pour « Les partenaires »
Valérie DESQUESNE, Maire de Condé-en-Normandie	Stéphane BREDIN, Préfet du Calvados	Joël GARRIGUE, Procureur de la République

Pour « le groupement de gendarmerie départementale »
David CAZIMAJOU
Colonel